

Énoncé de réaction - Halicte de l'île de Sable

Décembre XX, 2015

Nom commun : Halicte de l'île de Sable

Nom scientifique : *Lasioglossum sablense*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : Menacée

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le ministre de l'Environnement transmettra l'évaluation du COSEPAC sur l' Halicte de l'île de Sable au gouverneur en conseil dès que possible après la fin de la période de consultation normale et suite à une analyse appropriée. Pendant la période de consultation normale, le ministre de l'Environnement consultera le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non l' Halicte de l'île de Sable à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme espèce menacée.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : À l'échelle mondiale, cette espèce est endémique à l'île de Sable, en Nouvelle-Écosse, et est présente sous la forme d'une population isolée ayant une très petite aire de répartition et aucune possibilité d'immigration de source externe. L'île n'a seulement qu'environ 13 km² de zone végétalisée qui fournit des sites d'alimentation et de nidification pour cette abeille. La nidification se fait probablement près ou dans cette zone végétalisée et les halictes ne sont pas connus pour parcourir de grandes distances (c.-à-d. > 200 m) pour s'alimenter. La fréquence et la gravité accrue des tempêtes, en plus des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer qui y est associée, devraient provoquer des changements qui réduiront davantage la qualité et la quantité de l'habitat de l'abeille sur l'île. L'écotourisme représente également une menace potentielle future, qui pourrait aussi favoriser l'introduction et la propagation d'espèces envahissantes. L'habitat sur l'île est également vulnérable aux espèces de plantes envahissantes, aux chevaux introduits et aux inondations par l'eau de mer.

Présence au Canada : Nouvelle-Écosse

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Ministre responsable de l'Agence Parcs Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Nouvelle-Écosse

Loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : Lorsque l'espèce se retrouve dans des parcs nationaux du Canada ou d'autres terres dont la gestion relève de l'Agence Parcs Canada, elle est protégée ou sa gestion est menée en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* ou par des mesures ou outils de gestion dont l'Agence Parcs Canada dispose en vertu d'autres lois ou règlements.